

Image not found or type unknown



## Licenciement pour faute grave ou non

Par **JCB**, le **05/10/2010** à **16:18**

Bonjour,

Est-ce que le fait de ne pas se présenter au travail constitue une faute grave, ou cela peut -il mener vers un licenciement qui permet de toucher des indemnités et la prime de licenciement ?

Cela fait 12 ans que je travaille pour cet artisan en BTP. je n'en peux plus. Je souhaite me réorienter, mais j'ai besoin d'un temps pour refaire surface.

Merci de votre réponse

JCB